

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DLH 109 Subvention (676 000 euros) et convention pluriannuelle avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75).

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association ADIL 75 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75) une convention pluriannuelle dont le texte est joint prévoyant l'attribution d'une subvention.

Article 2 : Il est attribué à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75) une subvention d'un montant de six cent soixante-seize mille euros (676 000 euros) pour 2018.

Article 3 : La dépense sera imputée au budget de fonctionnement 2018.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO